

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 18 OCT. 2011



communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2011
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

2011_B354

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Attribution et autorisation de signer des marchés subséquents - Lot n°1 Voirie et VRD et lot n°3 Espaces verts - Entrée de Ville : EGUILLES RD17/RD18 HECKENROTH

Le 7 octobre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 septembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyoubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaucueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à SLISSA Monique - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BARRET Guy

Excusé(s) :

BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_09

Direction Générale des Services Administratifs
Direction des Affaires Juridiques et la Commande Publique
Document I

BUREAU DU 7 OCTOBRE 2011

Rapporteurs: Monsieur Gérard Bramoullé
Monsieur Robert Dagonne

**Objet: Attribution et autorisation de signer des marchés subséquents -
Lot n°1 Voirie et VRD et lot n°3 Espaces verts - Entrée de Ville :
EGUILLES RD17/RD18 HECKENROTH**

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La CPA ayant pour objectif d'améliorer les entrées de villes afin de les sécuriser et de faciliter l'accès aux communes, trois accords-cadres (n° 09AC0001, 09AC0002 et 09AC0003) relatifs aux travaux de voirie, d'éclairage et d'espaces verts ont été attribués en 2009 pour la réalisation de travaux d'aménagement d'infrastructures et d'entrées de villes. Le présent rapport a pour objet l'attribution des marchés subséquents de la cinquième affaire, à savoir l'aménagement de l'entrée de ville de la commune d'Eguilles carrefour « Heckenroth » RD17/RD18, en application de l'autorisation de programme votée par le Conseil en 2009.

Exposé des motifs :

Conformément à la délibération n°2009-A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer les marchés subséquents cités en objet.

La Commission d'Appel d'Offres ne s'est pas prononcée sur cette affaire. En effet, le Code des marchés publics n'impose pas que les marchés subséquents soient attribués par la CAO ni même soumis à son avis. Toutefois, le marché requière du Bureau l'autorisation au Président de signer le marché subséquent conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Economie des marchés :

L'autorisation de programme 50AP2009 prévoit, notamment, l'aménagement de l'entrée de ville nord ouest de la commune d'Eguilles.

En effet, la RD17 est une grande ligne droite qui favorise la vitesse. Afin de ralentir le trafic routier à l'entrée de la ville et pour sécuriser le carrefour dit « Henckroth », il a été décidé de mettre en œuvre des travaux d'aménagement signalant davantage l'entrée de ville.

En outre, des espaces verts seront plantés sur les délaissés de terrain afin de les embellir.

Le dossier de consultation des entreprises présente les caractéristiques suivantes :

- Marchés subséquents passés dans le cadre des accords-cadres N°09AC0001 et 09AC0003 en application de l'article 76 du CMP.
- 2 lots donnant lieu, chacun, à un marché distinct :
 - lot 1 : Travaux de voirie et réseaux divers
 - lot 3 : Espaces Verts

Les deux lots font l'objet de marchés à prix unitaires et forfaitaires.

Le financement de ces travaux est prévu au budget d'investissement de la CPA, à l'imputation suivante : 824- 21712, opération 50 AP 2009.

L'estimation du coût des travaux était de :

- Lot n° 1 : 423 844,00 € HT
- Lot n° 3 : 25 646,00 € HT

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, une lettre de consultation a été expédiée à chacun des titulaires de l'accord cadre le 18 juillet 2011.

L'ensemble des titulaires des accords-cadres a répondu à la consultation.

La mise en concurrence a été réalisée sur la base des critères pondérés suivants :

- **1 - Prix des prestations**
Coefficient de pondération : 70%
- **2 - Délais**
Coefficient de pondération : 30%

Au terme de la consultation :

Le lot n° 1 a été attribué à l'entreprise EUROVIA, pour un délai d'exécution de 20 semaines et pour un montant estimatif de **468 264, 62 € HT**, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités effectuées.

Le lot n° 2 a été attribué à l'entreprise SA TRIANGLE - IPS, pour un délai d'exécution de 2 semaines et pour un montant estimatif de **13 595, 40 € HT**, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités effectuées.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en son article 76 ;

VU la délibération n°2009A143 du Conseil Communautaire du 29/07/09 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment

« de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services »;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le rapport d'analyse des offres ci-joint pour chacun des deux lots ;
- **ATTRIBUER** les marchés subséquents relatif aux lots n°1 et n°3 respectivement à la société EUROVIA et à la société TRIANGLE IPS ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché subséquent N° 09MS1C05 relatif aux « Voirie - Réseaux divers » (lot 1 de l'accord-cadre) pour la commune d'Eguilles - RD17/RD18 « Heckenroth », attribué à l'entreprise EUROVIA, pour un délai d'exécution de 20 semaines et pour un montant estimatif de **468 264,62 € HT**, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités effectuées, et toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce marché.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché subséquent N° 09MS3B05 relatif aux « Espaces verts » (lot 3 de l'accord-cadre) pour la commune d'Eguilles - RD17/RD18 « Heckenroth », attribué à l'entreprise SA TRIANGLE - IPS, pour un délai d'exécution de 2 semaines et pour un montant estimatif de **13 595,40 € HT**, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités effectuées, et toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce marché.
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée à la nature 21712, fonction 824 opération 50 Autorisation de Programme 2009.

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Attribution et autorisation de signer des marchés subséquents - Lot n°1 Voirie et VRD et lot n°3 Espaces verts - Entrée de Ville : EGUILLES RD17/RD18 HECKENROTH

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

